

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AV2023-05 du 17 janvier 2023 de circulation pour empiètement sur la chaussée avenue de la Due</p>
---	---	--

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ
Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande formulée par l'entreprise FOSELEV RHONE-ALPES en date du 12 janvier 2023,
Considérant que les travaux auront lieu le 20 janvier 2023,
Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre du stationnement d'un camion bras pour évacuation et manutention, un empiètement sur chaussée sera effectué sur l'Avenue de la Due le 20 janvier 2023.

ARTICLE 2: Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à USSON EN FOREZ le 17 janvier 2023

Le Maire,
Hervé BEAL

